

**OCTOBRE  
2020**

**SAUVONS NOTRE PATRIMOINE, AIDEZ NOUS !**

PARTICIPEZ À LA SAUVEGARDE DE CE MONUMENT HISTORIQUE EN FAISANT UN DON DÉFISCALISÉ AUPRÈS DE LA FONDATION DU PATRIMOINE.

**INFORMATIONS ET DONS SÉCURISÉS:**

SERMANGE.FR - FONDATION-PATRIMOINE.ORG - MISSIONBERN.FR

## BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Chères Sermangeaises, chers Sermangeais,

Quelle belle surprise en ce jour de rentrée!

*« La Grande Fontaine de Sermange, commune de Jura Nord, fait partie des 101 lauréats de l'appel à projets 2020 de la « Mission Stéphane Bern ». Ce projet de réhabilitation est le seul retenu pour le Jura, et intègre la liste des huit projets sélectionnés pour la Bourgogne-Franche-Comté. Il bénéficiera d'un soutien financier pour la restauration de ce patrimoine bâti classé ».*

Tout d'abord pré-sélectionnée au niveau régional, la réhabilitation de notre fontaine qui présente un réel atout historique a été choisie pour représenter le Jura au niveau national. Je souhaite remercier par ce bulletin la Fondation du Patrimoine en association avec la Maison du Patrimoine d'Orchamps.

Nous profitons dorénavant d'une exposition nationale pour la récolte des dons avec deux souscriptions ouvertes pendant deux ans. De plus, nous profiterons des bénéfices réalisés lors des loteries nationales « Loto du Patrimoine », sans connaître, à date, le montant redistribué. Autre bonne nouvelle financière, la subventions principale accordée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) passe de 40% à 60 %, soit 125 700 €.

Nous attendons encore des confirmations de subvention du Département pour atteindre le plafond maximal de 80%.

Le projet total est de 278 400 € dont 62 000 € restant à financer par la commune. Cette somme va évoluer à la baisse, et si nous avons plus de fonds récoltés que la somme de départ, nous en profiterons pour aménager la place.

La fin d'année se profilant, je rappelle que les dons sont défiscalisés à 66 % pour les particuliers et entreprises.

Le démarrage des travaux est prévu mi novembre pour une période de 8 mois.

Mi-novembre est également la date de démarrage des doubles travaux : renforcement du réseau électrique et enfouissement des lignes.

Ce programme concerne la Rue de la Potière jusqu'à l'entrée de commune côté Gendrey. Huit mois sont également prévus avec une interdiction d'accès sauf aux riverains du secteur Potière.

Le renforcement électrique consiste à augmenter la puissance électrique de la commune et le nouveau poste de distribution sera positionné à côté de la station de pompage des eaux ch. de la vie d'Arne. Le coût total est estimé à 123 000 €, entièrement financé par le Sidec du Jura.

La commune profite des travaux de terrassement pour enfouir ses lignes. Cela concerne le réseau électrique, l'éclairage public, les câbles téléphoniques, et nous en profitons pour installer les fourreaux d'attente pour la fibre. Le coût total est estimé à 139 700 € dont 64 826 € restant à la charge de la commune (46%).

Vous avez également pu constater des travaux de voirie Rue Franche, il s'agit de la seconde tranche des feux comportementaux. Ils devraient être opérationnels au plus tard le 15 novembre. A cette date, toute la Rue Franche passera en zone 30 dans le but de réduire la vitesse et protéger les piétons. Les feux seront réglés sur cette vitesse.

Malgré la polémique actuelle sur la réglementation de ce type d'installation, nous avons toutes les validations du département, des voiries, et les décrets sont signés :

**c'est un vrai feu tricolore au sens du terme du code de la route.....**

Dans le même secteur, la Rue de Rome passera en sens unique coté montée.

A l'heure où j'écris ce bulletin municipal, nous ne connaissons pas encore les prochaines mesures sanitaires nationales. Cependant, les services de la Préfecture nous alertent sur un « taux d'incidence » très élevé. Le Jura est désormais le département qui enregistre une circulation de la Covid la plus rapide de la grande région. Dans ce contexte, et par arrêté préfectoral, le port du masque devient obligatoire aux abords et dans le cimetière, aux abords de l'arrêt de bus lors des chargements, pour les personnes de plus de onze ans. La Maison Commune est fermée au public, l'accueil en mairie se fera avec masque et une personne à la fois.

Nous sommes au regret de vous annoncer que le repas des aînés prévu en décembre est annulé, les membres du CCAS procéderont à une distribution de colis de fin d'année pour tous nos aînés.

**Plus que jamais, respectons la distanciation et les gestes barrières.**

Sermangement vôtre

Michel BENESSIONO

**Présents :** BENESSIANO Michel - BERNARD Christiane - BUCHWALTER Denis (arrivée à 20h40) - COULON Patrick - CURIE Sophie - DE PAOLI Sabrina - GIRARDOT Jean-Pierre - PARISOT Alexandra - ROBERT Stéphane - VUILLEMENOT Claude - VUILLEMENOT Patrice (arrivée à 20h45).

M. Stéphane Robert a été nommé secrétaire.

► **Vente d'herbe sur pied 2020**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'une vente d'herbe sur pied est accordée chaque année à M. Patrice VUILLEMENOT pour l'exploitation de la parcelle communale ZD n°96 d'une superficie de 1ha 33a 32ca. Il propose au Conseil de la renouveler.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide une vente d'herbe sur pied à Monsieur Patrice VUILLEMENOT, agriculteur à Sermange, pour la somme de 220.26 € (valeur vente 2019 x indice fermage 2020 / indice fermage 2019).

► **Présentation d'un devis pour le remplacement de l'horloge des cloches de l'église**

Monsieur le Maire explique que l'horloge qui gère la sonnerie des cloches de l'église ne se synchronise plus avec les signaux France-Inter. Le fabricant n'assure plus aucun suivi sur ce type de matériel de plus de 15 ans.

La société Prêtre & Fils, qui gère la maintenance de l'équipement campanaire, a signalé ce défaut et présenté un devis s'élevant à 1 254 € H.T. pour le remplacement de l'horloge.

Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au remplacement de cet élément.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis présenté et mandate le Maire afin de mener à terme cette affaire.

► **ONF**

**Coupes de bois 2021 :** Le Maire donne la parole à Patrick Coulon, président de la commission des bois. Ce dernier explique que l'ONF préconise, pour 2021, des coupes dans les parcelles 17af - 18af - 19af et 26i. Il donne et explique la position de la commission des bois à ce sujet.

Le Conseil Municipal refuse l'inscription des parcelles 17, 18, 19 et 26i pour les motifs suivants : plusieurs coupes déjà en attente de vente, besoin en bois de chauffage suffisant et déclinant. Il précise que les coupes 2021 concerneront uniquement les parcelles 2 et 3 (hêtres) et les chablis dégradés présents dans les différentes parcelles forestières communales.

**Affouage 2020/2021 :** L'affouage aura lieu dans les parcelles 4 et 5. Le Conseil décide de conserver le tarif de 5 € le stère. Une avance de 40 € sera appelée à l'inscription. Les garants nommés pour cette campagne sont : Christiane Bernard - Patrick Coulon - Bernard Guyon.

► **Taxe d'aménagement**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire le taux de la taxe d'aménagement à 2% sur l'ensemble du territoire communal.

Il décide d'exonérer totalement en application de l'article L 331-9 du code l'urbanisme :

- les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 du Code de l'urbanisme qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 du Code de l'urbanisme ;
- les locaux à usage industriel ou artisanal mentionnés au 3° de l'article L. 331-12 du Code de l'urbanisme ;
- les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;
- les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques
- les surfaces annexes à usage de stationnement des locaux mentionnés au 1° et ne bénéficiant pas de l'exonération totale ;
- les surfaces des locaux annexes à usage de stationnement des immeubles autres que d'habitations individuelles.
- les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

► **Travaux de la Fontaine : point à date**

Le Maire relate que les travaux doivent commencer par la phase ordinaire de préparation de chantier mi-novembre. La durée totale de la restauration devrait s'étendre sur 8 mois.

Il rappelle que le projet a été retenu dans le cadre de la mission Bern ce qui implique une aide financière qui ne peut être évaluée à ce jour et qui sera fonction des gains du Loto du Patrimoine et du mode de répartition entre les projets retenus. De ce fait, la subvention DRAC, initialement prévue à hauteur de 40% des travaux, a été abondée de 20%.

Le but étant désormais d'obtenir une subvention du département qui permettrait à la commune d'atteindre le montant maximum des aides publiques possibles (80%).

► **Etude sur le ruissellement (inondations) : point à date**

Le Maire présente le diagnostic de vulnérabilité au ruissellement établi par l'EPTB Saône & Doubs suite aux inondations de 2018. Ce document présente notamment les potentielles causes des inondations en fonction des secteurs touchés. Plusieurs élus se montrent perplexes quant aux données présentées. Ce rapport succinct sera envoyé par mail à tous les membres du Conseil afin d'en prendre connaissance. Le Maire précise que l'éventuel aménagement de la rue Franche ne pourra être envisagé qu'après prise en compte du problème des inondations.

► **Avenir du local communal de l'ancienne école**

Le Maire tient tout d'abord à remercier les conseillers et habitants qui ont apporté leur aide le samedi 3 octobre dernier lors de la distribution des pupitres. Tris et rangements ont été réalisés à cette occasion. Les locaux ont été entièrement vidés récemment par les services techniques de Jura Nord.

Se pose désormais la question du devenir des locaux. Le Maire rappelle que les habitants avaient été consultés en juin 2017 afin de connaître leurs idées, envies et/ou besoins sur la future occupation des locaux. Très peu de retours avaient alors été constatés. Le précédent conseil s'était également questionné sur ce sujet.

A ce jour, un projet a été porté à la connaissance du Maire qui ne peut clairement l'exprimer. Suite aux questionnements des conseillers à ce sujet, il tient à les rassurer en précisant que le projet en question sera utile aux habitants de la commune et que la municipalité restera pleinement propriétaire des locaux.

Plusieurs conseillers souhaiteraient que ces locaux soient utilisés dans le cadre d'activités avec les habitants du village afin de créer un lien intergénérationnel.

Le Maire précise que rien n'est acté à ce jour et que chacun peut déposer un projet sur ce sujet. Il appartiendra ensuite aux membres du Conseil de retenir le projet en fonction de ses attentes.

#### ► **Achat maison Haubourdin**

La commune est désormais propriétaire de la maison de feu Jean-Paul Haubourdin. Il convient désormais d'interdire l'accès et de prévoir un entretien des abords. Son devenir sera évoqué lors d'une prochaine séance.

#### ► **Fêtes de fin d'année : achat de chocolats**

La distribution de chocolats, floqués avec le logo de la commune, à l'ensemble des habitants du village avait été évoquée lors de la précédente séance. Le Maire présente le coût de cette opération :

- Chocolats (50 gr)	:	8.00 € H.T.
- Fourreau	:	2.30 € H.T.
- Matrice d'empreintes	:	980.00 € H.T.

Au vu du coût important relatif à la création de la matrice, plusieurs conseillers souhaitent savoir si il est possible de personnaliser uniquement le fourreau (photo de l'ancienne école) avec des chocolats sans flochage.

Le Maire se renseigne et les en tiendra informés.

#### ► **Questions diverses**

- **Subventions 2020** : Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention à :

• MAM Les P'tits Pieds Enchantés	:	200 €
• Souvenir Français	:	50 €

La délibération concernant l'octroi de la subvention à la MAM a été prise hors présence de Jean-Pierre Girardot – Patrice Vuilleminot et Alexandra Parisot, concernés par le sujet.

- **Défilé d'Halloween** : Sabrina De Paoli souhaite savoir si les enfants pourront passer dans les foyers pour Halloween. En raison de la pandémie COVID-19, le Maire rappelle que les rassemblements de plus de 10 personnes sont interdits sur la voie publique (6 personnes depuis le 17/10/2020).

- **Noël des enfants** : Plusieurs conseillers souhaiteraient mettre en place une fête de Noël pour les enfants de la commune. Cette manifestation était organisée autrefois par l'association Les Volottes qui ne souhaitent plus s'en occuper. Pour Noël 2020, aucune manifestation en intérieur ne pourra être prévue en raison des conditions sanitaires connues.

Pour les années suivantes, le maire explique qu'une implication de la commune peut être envisagée mais précise que ce type de manifestations est plus de la compétence d'une association. A suivre...

- **Arrêt de bus** : Alexandra Parisot, en tant que parent d'élève, explique qu'il serait opportun de demander au Conseil Régional le déplacement de l'arrêt de bus des maternelles et primaires au niveau de la Place. L'arrêt de bus actuel semble accidentogène (voitures en stationnement ne permettant pas au bus de se garer correctement). De plus, ce changement éviterait au bus de réaliser une grande boucle qui n'est désormais plus nécessaire de réaliser. Le Maire sollicite un courrier explicatif avec signatures des parents demandeurs qui sera transmis au service de la région.

## **INFOS COMMUNALES**

❖ La cérémonie du 11 Novembre aura lieu à 12h00 en comité restreint au Monument aux Morts de Sermange. Nous en profiterons pour planter l'arbre des valeurs.

### **INSCRIPTION A L' AFFOUAGE 2020/2021**

Nom :

Prénom :

8 stères

16 stères

25 stères (rayer les mentions inutiles)

Signature :

**A remettre en Mairie avant le 18 novembre 2020**